

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE GRAND LAC

## ANNEXE : PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN GENERAL DES SUP - ECH. GRAPHIQUE

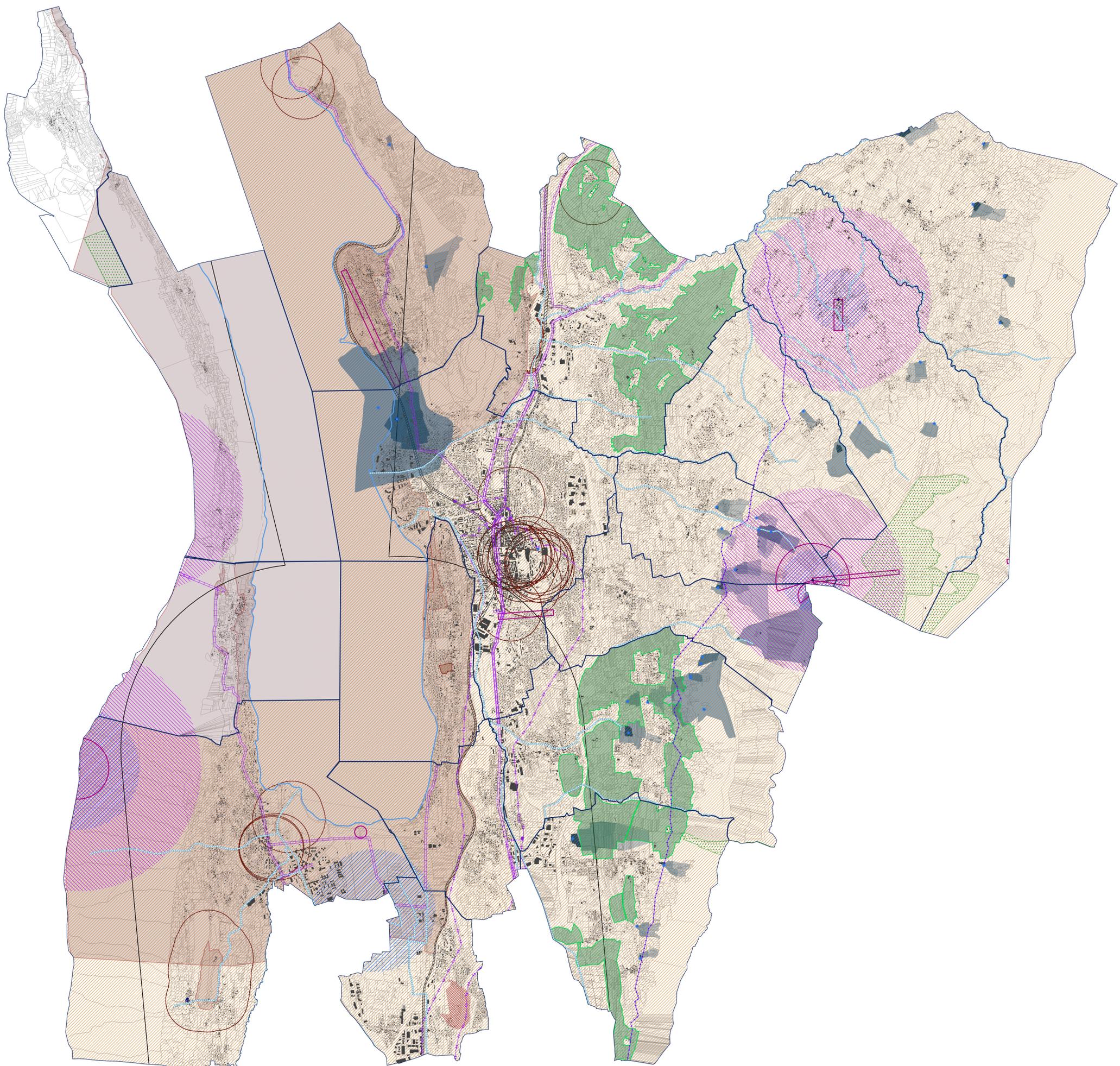
Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil  
Communautaire de Grand Lac du

Approuvé le

arrivant le projet de PLU de Grand Lac (ex-CAGL)  
M. Le Président

PIECE DU PLU  
**5.1.1**

Cittànova



- Limites communales
  - Limites parcellaires
  - Bâti cadastré
- SERVITUDES PONCTUELLES**
- AS1 : Point de captage
  - I4 : Poste électrique
  - PT1 : Centre de réception télécom
- SERVITUDES LINEAIRES**
- A4 : Passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
  - A5 : canalisations d'eau et d'assainissement
  - EL3 : Servitude de halage et de marche-pied
  - I1 : Protection des canalisations d'hydrocarbures
  - I4 : Lignes électriques aériennes
  - I4 : Lignes électriques souterraines
  - PT3 : Réseaux de télécommunication
- SERVITUDES SURFACIQUES**
- A8 : Protection des bois et forêts
  - A9 : Zone agricole protégée
  - AC1 : Périmètre de protection autour des Monuments Historiques
  - AC2 : Site classé
  - AC2 : site inscrit
  - AS1 : Protection des eaux : immédiat
  - AS1 : Protection des eaux : périmètre rapproché
  - AS1 : Protection des eaux : périmètre éloigné
  - PM1 : Plan de prévention des risques naturels d'inondation
  - PM1 : Plan de prévention des risques miniers
  - PT1 : Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques : Zone de garde
  - PT1 : Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques : Zone de protection
  - PT2 : Télécommunications - protection contre les obstacles
  - T1 : Voie ferrée
  - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement

